Publié le 4 février 2022

Action cœur de ville, la FedEpl auditionnée dans la perspective de la seconde phase

Le programme Action cœur de ville a été prolongé jusqu'en 2026, date de la fin du mandat municipal en cours. Dans la perspective de la définition des axes de cette seconde phase, la FedEpl, représentée par son président d'honneur, Jean-Marie Sermier, député du Jura, a rencontré Rollon Mouchel-Blaisot, directeur du programme le 1er février dernier afin de lui faire part de l'analyse des Epl sur la première phase et de leurs propositions pour la suite. Une contribution écrite sera remise prochainement, n'hésitez pas à nous saisir pour nous faire part de vos remarques.

Jean-Marie Sermier a tout d'abord confirmé l'intérêt que le gouvernement et l'ANCT (Agence nationale de la cohésion du territoire) soient mobilisés en faveur des villes moyennes et a appelé à amplifier le mouvement, en lien avec les trois axes supplémentaires qui viendront enrichir le programme : **la résilience face au changement climatique et la sobriété foncière, le vieillissement de la population et la transition démographique et enfin la relocalisation des activités productives**. Jean-Marie Sermier met l'accent sur :

– la **pérennisation du Fonds de restructuration des locaux d'activité géré par l'ANCT** et doté à ce stade de 60 millions pour combler le déficit des opérations ;

– le **décloisonnement des outils d'intervention**, qu'il s'agisse par exemple de permettre aux collectivités de conclure des concessions d'aménagement que sur des rez-de-chaussée commerciaux ou en intégrant **la rénovation énergétique performante des logements dans le champ des ORI** ;

– **l'engagement d'une réflexion sur le prix de cession de certaines friches** et la possibilité d'en faire supporter une partie du coût par un tiers afin de faciliter leur mutation dans certains

territoires détendus ;

– la **nécessité de se donner les moyens de réponses contextualisées pour éviter les solutions stéréotypées** ;

– **l'élargissement du périmètre de réflexion et d'intervention aux entrées de ville**, dont le rôle est déterminant notamment dans les équilibres de l'offre commerciale des territoires.

On attend vos propositions !

Il a insisté sur le rôle décisif du couple élu/Epl dans la mise en œuvre des projets et la nécessité, par voie de conséquence, de **promouvoir les Epl auprès des collectivités bénéficiaires.**

Une contribution écrite sera remise d'ici un mois à Rollon Mouchel-Blaisot. L'objectif est notamment d'y mettre en valeur les projets réalisés parles Epl et la diversité de leurs modes d'interventions. A cette fin, vous pouvez naturellement nous faire part des projets que vous souhaiteriez voir mis en avant.